

Le 18 JAN. 2021

LE MAIRE DE MAUREILLAS-LAS-ILLAS

A



Monsieur le Président  
Centre de Gestion des PO  
Comité Technique  
35 Boulevard St Assiscle  
Centre Del Mon  
B.P. 901  
66020 PERPIGNAN

**OBJET** : Saisine du Comité Technique.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de solliciter l'avis du Comité Technique concernant les délibérations suivantes en vue d'un prochain Conseil Municipal :

- ~~Modification du tableau des effectifs~~
- ~~Délibération autorisant le recrutement de contractuels pour l'année 2021.~~
- Ratios « Promus-promouvables » pour les avancements de grades Année 2021.

En vous remerciant, veuillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.

LE MAIRE,  
Jean VILA



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAUREILLAS LAS ILLAS  
SEANCE DU**

**OBJET : RATIOS « PROMUS-PROMOUVABLES » POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE.  
ANNEE 2021.**

L'an deux mille vingt et un

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que des nouvelles dispositions ont été introduites par la Loi du 19 Février 2007 d'application immédiate (Article 49 de la Loi du 26 Janvier 1984 modifiée) :  
Dorénavant pour tout avancement de grade le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par chaque Collectivité par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux appelé « Ratio Promus-Promouvables » est fixé librement par l'Assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire (CTP) il peut varier entre 0 et 100%.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières et les trois catégories hiérarchiques A, B, C) sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police.

Vu l'avis du principe adopté par le Comité Technique Paritaire,

Le Maire propose à l'assemblée de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité comme suit **uniquement au titre de l'année 2021** :

**100% DES GRADES**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- **DECIDE d'adopter** les ratios ainsi proposés et **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour : Contre : Abstention :

Fait et délibéré à MAUREILLAS LAS ILLAS,  
Le jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,  
LE MAIRE,

